

Dossier suivi par :

Philippe ZINETTI
Délégué académique à l'Action Culturelle
philippe.zinetti@ac-amiens.fr

Secrétariat :

03 22 82.39.70
Mel : ce.ipr@ac-amiens.fr

Rectorat de l'académie d'Amiens

20, boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Amiens, le 20 septembre 2021

Monsieur Philippe ZINETTI
Inspecteur d'Académie
Inspecteur Pédagogique Régional
d'arts plastiques en charge du cinéma-audiovisuel
Délégué Académique à l'Action Culturelle

à

Mesdames et Messieurs les professeurs d'arts
plastiques des établissements publics et privés

S/c de Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Préambule commun à toutes les disciplines

Après une année scolaire délicate à bien des égards, le collège des inspecteurs espère que vous abordez cette rentrée suffisamment ressourcés. Nous tenons tout particulièrement à vous remercier pour votre adaptation au contexte sanitaire. Votre implication a rendu possible la continuité pédagogique en garantissant un accompagnement et un enseignement de qualité.

En dépit des contraintes liées à la crise sanitaire, l'épreuve du Grand Oral a été organisée pour la première fois, avec la participation des enseignants de l'ensemble des disciplines. Nous saluons à ce titre votre investissement dans la préparation et la réussite des élèves à cette épreuve, et d'une manière générale aux différents examens.

Grâce à la dimension collective de votre engagement, vous contribuez à transmettre et à faire vivre les valeurs de la République qui sont au cœur des missions de l'Éducation nationale. L'assassinat de Samuel Paty témoigne, s'il en est encore besoin, de l'impérieuse nécessité de défendre ces valeurs qui nous rassemblent. Former des citoyens libres et éclairés demeure le point de convergence de toutes les disciplines. Nous savons pouvoir compter sur votre constante détermination pour forger la culture civique de tous les élèves.

L'année qui vient est marquée par le renforcement du contrôle continu dans l'obtention du baccalauréat. Cet ajustement conforte ainsi la valeur de votre expertise professionnelle et le travail régulier de l'élève.

Note de Service 28.07.2021 - Boen n°30 du 29.07.2021 <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121270N.htm>
Dans ce contexte, les lycées généraux et technologiques seront conduits à rédiger un projet d'évaluation visant à garantir l'exigence, l'équité et la lisibilité du contrôle continu, tout en tenant compte des spécificités disciplinaires. Ce travail collégial contribuera à assurer le caractère national du diplôme du baccalauréat, premier grade universitaire.
<https://eduscol.education.fr/2688/nouveau-lycee-general-et-technologique-guide-de-l-evaluation>

Nous serons présents tout au long de l'année auprès des équipes afin d'accompagner l'élaboration et la mise en œuvre de ce projet d'évaluation. Nous vous assurons également de notre disponibilité pour soutenir vos initiatives pédagogiques au service de l'ambition scolaire.

Nous vous souhaitons une très belle année scolaire, riche de projets collectifs, vecteurs d'épanouissement pour vous et les élèves qui nous sont confiés.

Organisation de l'enseignement des arts plastiques

La présence d'une formation en arts plastiques à l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) au sein de notre académie nous amène à accueillir 12 professeurs fonctionnaires stagiaires ; 1 professeure stagiaire est accueillie dans l'enseignement privé. Cette année, il est proposé 19 supports d'observation pour les masters MEEF M1 et M2 et 10 supports pour les contractuels alternants en formation à l'INSPÉ.

[Professeurs contractuels alternants inscrits en master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation](#)

Certains d'entre vous sont conduits à accompagner ces nouveaux collègues, aussi, je vous remercie pour votre investissement et pour toute l'attention professionnelle nécessaire à leur entrée dans le métier que vous pourrez leur accorder. Les échanges réguliers sur les pratiques pédagogiques entre les enseignants tuteurs, les professeurs stagiaires et les formateurs de l'INSPÉ sont des temps d'enrichissement mutuel.

o La formation

Dans la continuité des actions de formation suivies par l'ensemble des professeurs d'arts plastiques de l'académie depuis plusieurs années, vous pourrez bénéficier d'une **journée de formation disciplinaire et d'un module à distance, organisés pour la moitié de l'effectif des professeurs de l'académie**. Les formations sont construites en fonction de nos échanges et de l'observation menée dans vos classes, qui permettent de faire émerger des questionnements et d'adapter des ressources à vos besoins.

Le groupe de formateurs chargés de la question du numérique travaille actuellement à l'élaboration d'une plateforme qui servira d'appui pour la formation de cette année. Pensée comme une ressource à destination des professeurs et des élèves, elle permettra de nourrir vos échanges et vos pratiques pédagogiques.

Véritable lieu de réflexion sur la didactique de la discipline, **la préparation au concours de l'agrégation interne est ouverte**.

Il est également possible de préparer **une certification complémentaire - Arts - Disciplines non linguistiques - Français langue seconde**. La certification complémentaire est un examen qui permet aux enseignants de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas nécessairement du champ de leurs concours, ou qui concernent certains enseignements pour lesquels il n'existe pas de sections de concours de recrutement.

[certification complémentaire - Arts, disciplines non linguistiques et Français langue seconde](http://daac.ac-amiens.fr/140-certification-complementaire.html)
<http://daac.ac-amiens.fr/140-certification-complementaire.html>

o Le collègue

Le bilan de l'année 2020-2021 des visites d'inspection effectuées en classe, malgré la crise sanitaire, montre une évolution positive dans la mise en œuvre des trois points fondamentaux à articuler au collège :

« **L'enseignement des arts plastiques se fonde sur la pratique plastique dans une relation à la création artistique. Il offre les moyens de porter un regard informé et critique sur l'art et sur les univers visuels auxquels il renvoie, artistiques et non artistiques. Privilégiant la démarche exploratoire, l'enseignement des arts plastiques fait constamment interagir action et réflexion sur les questions que posent les processus de création, liant ainsi production artistique et perception sensible, explicitation et acquisition de connaissances et de références dans l'objectif de construire une culture commune.** »¹ **La pratique permet à l'élève d'accéder aux œuvres de manière sensible et intelligible en menant une réflexion qui interroge sa propre production au regard de ces éléments culturels.**

La construction de la progression des apprentissages par approfondissement reste essentielle pour engager une véritable réflexion sur un programme de cycle. Un article et des outils sont à votre disposition sur le site académique des arts plastiques.

[Construire pas à pas la progression des apprentissages par approfondissement au cycle 4 - Mise à jour le 26-08-19](#)

Davantage formative que sommative, l'évaluation au service de l'accompagnement des élèves est organisée au bénéfice des apprentissages, elle soutient les conditions d'une analyse ouverte et structurante de la pratique. **La place centrale de la pratique** exige qu'un retour soit fait sur cet agir sensible réflexif et qu'il soit explicité par le travail de la verbalisation. Pour ce faire, deux articles et des outils sont mis en ligne sur le site académique des arts plastiques pour vous accompagner.

[Construire pas à pas l'évaluation formative d'une séquence pédagogique d'arts plastiques au collège](#)
[Repères pour une évaluation au fil de l'eau](#)

o Le lycée

Dans le cadre de la réforme, la scolarité au lycée général et technologique engage un même diplôme pour tous, avec des **enseignements communs**, des **enseignements de spécialité** et la possibilité de choisir des **enseignements optionnels**. Elle conduit à la poursuite d'études supérieures principalement en université, classe préparatoire aux grandes écoles ou en écoles spécialisées. Les élèves de la voie générale choisissent d'approfondir

¹ Programmes d'enseignement du cycle des approfondissements (cycle 4). Arrêté du 9-11-2015 publié au J.O. du 24-11-2015

progressivement des **enseignements de spécialité** parmi lesquels figurent les enseignements artistiques.

Des enseignements artistiques optionnels entre autres sont proposés pour renforcer les connaissances et compléter le parcours de l'élève. Ils seront désormais pris en compte dans le cadre du contrôle continu pour la classe de première et pour la classe de terminale. Chacune de ces moyennes est affectée de coefficients selon les modalités prévues dans la note de service suivante :

Note de Service 28.07.2021 - Boen n°30 du 29.07.2021 <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121270N.htm>

Pour autant, il est nécessaire de maintenir, concernant l'enseignement de spécialité ou optionnel arts plastiques, la liberté et la responsabilité pédagogiques des professeurs en donnant **la priorité aux dimensions formatives** dans une perspective d'accompagnement des progrès des élèves.

Les programmes limitatifs des enseignements artistiques de spécialité en classe terminale pour la session 2022 du baccalauréat sont précisés dans **la note de service du 7-6-2021- N°2117449N BO n°26 du 1^{er} juillet 2021**².

La Classe Préparatoire aux Études Supérieures – Classe d'Approfondissement en Arts Plastiques (CPES-CAAP), au lycée Louis Thuillier à Amiens, accueille 22 étudiants aux divers profils, encadrés par Christine Bertin.

[Classe Préparatoire aux Études Supérieures - Classe d'Approfondissement en Arts Plastiques : la CPES-CAAP](#)

○ **Le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)**

L'éducation artistique et culturelle, comme le stipule l'article L121-6 du code de l'éducation, contribue à l'égalité d'accès à la culture. C'est par la conjugaison de trois dimensions, *Fréquenter - Pratiquer - Connaître* en lien avec les apprentissages du socle et les contenus d'enseignement que **l'ambition des 100% d'élèves touchés par l'EAC sera réalisée**.

Vous trouverez sur **le site de la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC)** un certain nombre de ressources permettant de mettre en œuvre le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC), des fiches d'activités et des créations partagées sur **la plateforme Sport, Santé, Culture et Civisme - 2S2C**³ ainsi que la feuille de route 2020-2021⁴ concernant le 100% Éducation artistique et culturelle.

Nouveau site académique/DAAC : <http://daac.ac-amiens.fr/>

Ces ressources, comme [Construire le PEAC à partir des compétences](#) prennent appui sur **la charte pour l'éducation artistique et culturelle**⁵ qui rassemble les acteurs et les institutions autour de 10 principes et sur **le référentiel de compétences du PEAC**⁶, afin de penser **la notion de parcours** pour vos élèves et d'accompagner la mise en œuvre du volet artistique et culturel du projet de votre établissement.

L'enseignement des arts plastiques est le cœur même de ce parcours. Le parcours accompagne et enrichit les disciplines artistiques ; tous les dispositifs qu'ils soient proposés par l'Éducation nationale ou les collectivités territoriales, sont l'occasion de mettre en place des partenariats, de **penser l'interdisciplinarité et d'accompagner les élèves pour leur épreuve orale du DNB**. Nombreux sont ceux parmi vous qui sont déjà engagés dans cette réflexion.

Le fonds régional d'art contemporain (Frac) Picardie, créé en 1983 et installé à Amiens, est le seul Frac à avoir construit une collection autour du dessin contemporain, l'une des plus importantes en France et en Europe. Elle regroupe aujourd'hui plus de 1300 œuvres de 250 artistes donnant à voir le dessin contemporain dans ses multiples expressions. L'année 2020 marque un tournant pour le Frac Picardie qui, sous l'égide de son nouveau directeur Pascal Neveux, s'engage dans un projet culturel pilote, qui entend revisiter l'ensemble des missions du Frac pour les prochaines années. Penser et écrire un projet artistique et culturel en 2020, c'est avant tout « faire société » et appréhender les défis sociétaux auxquels les institutions culturelles font face, comme matière première des futurs projets à construire. Depuis la rentrée scolaire 2020, Gautier Dirson, a rejoint cette nouvelle équipe dynamique comme chargé de mission auprès du service éducatif reconduit après une dizaine d'année d'interruption.

○ **Les expressions numériques**

L'actualité des lettres **Edu_Num Arts Plastiques** et des **travaux académiques mutualisés (TRaAM)** est mise à jour⁵ régulièrement sur le site arts plastiques de l'académie. Il reste essentiel **de comprendre les enjeux du numérique dans la création, mais également la tension que cela engendre avec les outils traditionnels**. Dans ce cadre, le groupe de recherche académique, coordonné par **Clément Chervier**, Interlocuteur académique au numérique (IAN), vous invite à travailler avec la plateforme mise en ligne sur le site académique des arts plastiques. De façon à vous accompagner, l'outil a été pensé dans une articulation entre les expressions numériques et l'ensemble des questionnements des programmes. Il est conçu avec des entrées par notions ou problématiques, nourries par des corpus d'œuvres.

[Arts plastiques et expressions numériques](#)

² [Œuvres et thèmes de référence - session 2022 du baccalauréat](#)

³ <http://projet-2s2c.ac-amiens.fr/>

⁴ [Le 100% Éducation artistique et culturelle Feuille de route 2020-2021](#)

⁵ <http://arts-plastiques.ac-amiens.fr/035-tice.html>

Le site est animé par **Gautier Dirson**, que je remercie d'avoir accepté cette mission. Il est enrichi régulièrement **des ressources nationales** préconisées par l'inspection générale et **des ressources d'accompagnement mises en œuvre par l'équipe de formateurs académiques**. Il se doit d'être une référence pour nourrir votre réflexion sur la pédagogie et la didactique des arts plastiques. **Il est le lieu d'une pensée en mouvement.**

Site académique : <http://arts-plastiques.ac-amiens.fr>

Site national : <https://eduscol.education.fr/2341/arts-plastiques>

La nouvelle lettre Arts Plastiques - Jetée Culturelle - a pour objectif de partager des références culturelles **interdisciplinaires** issues de différents domaines artistiques qui seront annoncés dans chaque numéro. Ces repères sont collectés à l'aune des compétences travaillées dans les programmes : « **Se repérer dans les domaines liés aux arts plastiques, être sensible aux questions de l'art** » au collège et « **Questionner le fait artistique** » au lycée. Il s'agit d'ouvrir la pluralité des expressions par des propositions réparties selon cinq entrées : **Web, Livre & revue, Podcast, Citation, Événement** et ainsi d'apporter des ressources qui font l'actualité, afin d'enrichir la réflexion sur l'enseignement des arts plastiques. Certaines de ces lettres pourront bien évidemment s'ouvrir au champ de la didactique disciplinaire et de la pédagogie. Je remercie l'équipe de formateurs d'avoir répondu favorablement à l'initiative de Gautier Dirson d'avoir créé cette nouvelle forme de partage d'informations, qui va permettre de mutualiser les approches et les savoirs autour de questions artistiques fortes. Les collègues intéressés pourront toujours proposer des ressources à Gautier Dirson que le comité de rédaction choisira ou non de retenir. La diffusion de la lettre Arts Plastiques - *Jetée Culturelle* - paraît régulièrement à chaque période entre les congés scolaires qui rythment l'année. Toutes les lettres Arts Plastiques - *Jetée Culturelle* - sont archivées sur le site académique des arts plastiques dans la rubrique

<http://arts-plastiques.ac-amiens.fr/132-jetee-culturelle.html>

○ **Mise en œuvre du suivi et de l'évaluation des enseignants**

Le protocole relatif aux **parcours professionnels, carrière et rémunération** (PPCR) se poursuit. Des **visites d'accompagnement** de votre parcours professionnel, hors PPCR, sont aussi programmées et concernent :

- les enseignants en début de carrière (au-delà de la première année d'enseignement, hors cas particuliers),
- tous les enseignants nécessitant un suivi particulier,
- les enseignants dans la dernière partie de carrière.

La rencontre avec un inspecteur est un moment privilégié où la pédagogie en action est évaluée. L'observation d'une séance est indispensable, mais l'évaluation s'appuie également sur l'échange qui suit cette observation, moment essentiel qui permet à l'enseignant de **prendre du recul pour mener une réflexion critique** sur ce qui a été donné à voir et au-delà sur sa façon d'enseigner. Pour cela, je vous invite à valoriser vos pratiques innovantes et singulières.

Repères pour les visites d'inspection :

<http://arts-plastiques.ac-amiens.fr/385-les-modalites.html>

Je vous rappelle qu'il est indispensable **d'activer votre adresse électronique professionnelle**

« *prénom.nom@ac-amiens.fr* », seule adresse qui vous permettra de figurer sur la liste de diffusion « arts plastiques » et de communiquer avec l'inspection pédagogique régionale, et sur laquelle vous recevrez des informations officielles du rectorat et du ministère.

Enfin, Monsieur le recteur m'ayant confié, depuis la rentrée 2014, la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC), je serai secondé dans la mission d'inspection par **Christine Bertin, Laurent Dorme, Caroline Faury et Edouard Smith**. La coordination de la discipline auprès de la Délégation Académique à la Formation des Personnels de l'Éducation Nationale (DAFPEN) est assurée par **Régis Dargnier**, ainsi que celle du groupe « arts » au sein de l'équipe de la DAAC.

Je les remercie à nouveau, ainsi que les professeurs ressources, qu'ils soient formateurs, conseillers pédagogiques ou tuteurs, pour leurs compétences et leur engagement.

Je souhaite à toutes et tous une excellente année scolaire.



Philippe ZINETTI